



## Victime de dénigrement par mon équipe

Par **antexp**, le **08/04/2014** à **13:38**

Bonjour,

j'ai 48 ans et j'étais salarié depuis 15 ans d'une entreprise reconnue. J'ai toujours eu que des bonnes annotations sur mon état de service. J'ai été licencié à la suite d'une restitution d'un audit de mon pôle. J'ai été mis à pied conservatoire puis licencié pour faute grave. On me reproche d'avoir créé un mauvais climat dans le service avec un mal être des salariés.

L'audit a recueilli les commentaires de toute l'équipe de mon pôle. Les données de cet audit sont confidentielles. Des salariés ont dit que je suis lunatique, coléreux, que j'ai insulté des personnes, que je donnais des surnoms, que j'ai fait du chantage à l'avancement, que j'ai créé des situations de conflits, d'humiliation, d'intimidation ou harcèlement. Ce sont des mensonges. Je ne suis pas d'accord, c'est faux.

Comment faire pour attaquer les personnes qui m'ont salié et demander des dommages. C'est du dénigrement gratuit.

Je parle bien des salariés et non de l'entreprise. J'avais une excellente image avec la direction, un bon poste, et les salariés m'ont fait passer pour un tyran. En parallèle je regarde la piste pour licenciement abusif contre l'entreprise.

Merci pour vos retours.

Par **moisse**, le **08/04/2014** à **17:39**

Bonsoir,

Vous avez exposé 2 angles d'attaque avec des défenseurs différents :

\* porter plainte avec constitution de partie civile pour le dénigrement à l'encontre du personnel en question.

Vous vous heurterez au problème de la preuve.

\* saisir le conseil des prudhommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse  
C'est à mon avis la voie la plus prometteuse, car en matière pénale d'exigence de la preuve est plus importante qu'en matière civile, le CPH pouvant se faire une idée des situations exposées, faire le tri entre une situation de "petit chefaillon" ou de complot de "mutins", le propre d'un chef n'étant pas forcément de susciter l'amour de ses subordonnés.

Par **antexp**, le **16/04/2014** à **17:17**

Merci pour les réponses.

L'entreprise me propose 6 mois de salaire si je ne vais pas aux prudhommes. Je ne comprends plus car normalement pour faute grave c'est sans indemnité de licenciement. De toute façon, je considère que ce n'ai pas assez compte tenu du préjudice subit et du contexte de l'emploi actuel. Je vais demander 2,5 ans.

J'ai bien compris que si j'attaque le personnel, il faut des preuves. Mais j'ai été salie et ils n'ont pas de preuve de ce qu'ils avancent. Alors comment faire pour prouver qu'ils mentent et que je sois lavé de ces mensonges.